Trente-et-unième Année. — N° 26 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. MARDI 26 JANVIER 1886

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs.
La France et l'étranger, les frais de poste en sus.
LE PRIX DES ABONNEMENTS EST PAYABLE D'AVANCE. — TOUT ABONNEMENT CONTINUE JUSQU'A RÉCEPTION D'AVIS CONTRAIRE.

RÉDACTION & ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX
Bureau à Tourcoing, RUE DES POUTRAINS, 42

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34
Bruxelles, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 25 JANVIER 1886

SOUS LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE

Du sang, de la boue, de l'ordure, des coups de couteau, des coups de revolver, des affiches immondes, des camelots hurlant des obscénités, des hordes de prostituées, des bandes de souteneurs, de bonneteurs, de rôdeurs, de mendiants, voilà le Paris de la République !

Pauvre Paris ! C'est pauvre France ! qu'il faudrait dire, car le spectacle que nous offre la capitale se reproduit partout, dans les petits et les grands centres.

En province comme à Paris, on met la *main sur son mouchoir, on regarde sous* les meubles avant de se coucher, on interroge le coin des rues avant de sortir.

Sous l'Empire, des républicains criaient que la police était trop nombreuse ; leur premier soin a été de l'augmenter.

La police coûte seize millions de plus qu'en 1869 ; le nombre des agents, qui était de 9.332 à cette époque, est aujourd'hui de 16,000.

Démoralisés, découragés, écœurés par l'impunité de tout ce qui tient au gouvernement, ces seize mille agents ne servent plus à rien.

C'est par les journaux que les fonctionnaires du ministère de l'intérieur ont appris la mort du préfet de l'Eure. A *trois heures du soir, le lendemain, pas un* agent n'avait paru sur le théâtre du crime.

Pourquoi ces pauvres diables risqueraient-ils d'attraper un mauvais coup pour mettre en arrestation quelques joueurs de bonneteau, lorsque leurs chefs tolèrent le métier de joueurs de bonneteau d'un autre ordre associés à des députés ?

Ce qu'est le public de ces établissements, M. Andrieux nous l'a dit. La première personne qu'un commissaire de police envoyé par lui rencontra sur une banquette, dans un cercle autorisé, fut un repris de justice.

Ne sachant où trouver un abri, cette victime de la justice humaine était venue chercher dans ce salon un gîte hospitalier. Le cercle était, d'ailleurs, présidé par un député.

Tout Paris a vu pendant de longues années un ancien ministre de l'intérieur, un vice-président de la Chambre, tenir publiquement un véritable tripot, un cercle ouvert à tous : le *Cercle artistique de la Seine* qu'on appelait familièrement le *Cercle Lepère*.

Dans tous les hôtels où descendent de riches étrangers, dans tous les grands cafés du boulevard on distribuait des invitations à venir dîner et faire la partie, et ces invitations étaient signées du vice-président d'une Assemblée française.

Jamais les membres de la Gauche n'ont pensé que la dignité du pays fût atteinte par ce singulier cumul ; ils trouvaient que ce teneur de brelan était encore le plus honorable d'entre eux, puisqu'ils l'avaient appelé à la vice-présidence.

Les débats relatifs à l'affaire du Cercle du Parlement nous ont montré Leconte, l'homme au permis gratté, se faisant accorder le privilège d'une maison de jeu et invitant ses collègues à d'excellents dîners que payaient les actionnaires du tripot.

Voilà où en sont arrivés les républicains qui, sous les tyrans, n'avaient que les mots de morale et de vertu à la bouche.

Comment, dans de telles conditions, demander aux malheureux agents de faire une chasse sérieuse aux malfaiteurs?

Ils sont eux-mêmes dans le mouvement, et M. Macé nous raconte qu'ils signent leurs rapports des trois .·. maçonniques et se font, même en service, les signaux de cette Société; aussi n'auraient-ils garde, on le comprend, de faire preuve de rigueur vis-à-vis d'un de ceux auxquels ces signaux sont connus.

Quel respect d'ailleurs peuvent avoir des subalternes pour des chefs qui ont donné l'exemple du mépris des lois en pénétrant sans mandat dans des domiciles privés ? On n'a pas oublié la réponse d'un *ouvreur de portes* que M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires, traitait un peu sévèrement :

— Vous êtes bien dur, monsieur le commissaire, je ne me serais pas attendu à cela de la part d'un confrère.

Le voudraient-ils, qu'ils seraient impuissants contre le courant qui emporte vers la fange cette ville misérable maintenant, mais toujours éprise de plaisir, où personne ne veut plus travailler.

Cabaretiers, souteneurs, tout ce monde vit de la débauche.

Le livre de M. Macé : *Le service de sûreté, par son ancien chef*, contient là-dessus des révélations épouvantables.

Le proxénétisme, écrit M. Macé, a gagné toutes les classes de la société.

Le propriétaire qui loue à une prostituée un logement au triple du prix qu'il vaut ; le logeur qui l'héberge au même titre que le propriétaire ; le marchand de vin qui l'attire chez lui pour y attirer en même temps les clients, et qui, au besoin, la protège contre les agents ; le charbonnier qui lui vend son combustible à faux poids ; l'épicier, le fruitier, la marchande à la toilette, la couturière qui lui fait payer les marchandises plus cher qu'à une autre, jusqu'à la blanchisseuse qui lui surfait le prix de son repassage, tous ces industriels, à des titres différents, sont en réalité autant de proxénètes qui poussent à la débauche, parce que la débauche leur rapporte.

On ne peut se défendre d'une admiration d'un genre particulier en constatant qu'il a suffi de huit ans à peine pour accomplir cette besogne, pour faire passer la France riche, respectée de 1878, à la France honnie, indigente et exaspérée de 1886.

Qui ne connaît le dessin de Randon :

— Fusillier Pitou, comment faites-vous avec un miasme pour empoisonner toute une chambrée ?

— Sargent, répond modestement Pitou, c'est mon secret...

La République a retrouvé le secret de Pitou, et devant ce Paris changé en forêt de Bondy, en cour des miracles et en cloaque, on ne peut que méditer la conversation d'Eugène Pelletan avec Pontmartin :

— Vous verrez, disait en 1847 Eugène Pelletan à Pontmartin, qui a rapporté le propos, vous verrez, si nous réussissons jamais à fonder la République, son premier soin, son premier bienfait sera de *moraliser* la France...

(Le Monde) ED. DRUMONT.

NOUVELLES DU JOUR

La lutte contre la concurrence étrangère

Paris, 24 janvier. — Une intéressante réunion a eu lieu dimanche après-midi, dans la salle des Chambres syndicales, rue de Lancry, sous la présidence de M. Milhet-Fontarabie, sénateur de la Réunion.

Cette réunion avait pour but de réaliser un programme patriotique pour créer, en dehors de la politique, un terrain d'entente et de défense, afin de pouvoir lutter sur les marchés du monde avec nos rivaux et nos concurrents étrangers. Une centaine de chambres syndicales étaient représentées.

Après une allocution chaleureuse du président, assurant la solidarité des intérêts français, des colonies et de la métropole, M. de Cambourg a parlé du péril économique anglais et allemand et a démontré la nécessité de l'union.

M. de Saint-Yves a traité la question de la fédération des intérêts français et a développé le projet d'un Congrès ou Chambre économique. L'orateur pense une cette chambre spéciale serait pour l'Etat un point d'appui et une source permanente de conseils précis et pratiques. Elle serait une sécurité sociale inespérée. Enfin, M. Marty, membre de la commission d'initiative a démontré la nécessité pour les ouvriers de se solidariser avec *tous les représentants de l'économie nationale*. La réunion s'est séparée sans prendre de résolution.

La question de Madagascar

On dit que le gouvernement est décidé à suivre, à Madagascar, la politique adoptée depuis quelques jours dans les affaires du Tonkin, de l'Annam et du Cambodge. Un envoyé extraordinaire de la République française serait nommé, on lui donnerait les pouvoirs les plus étendus ; et le collègue de M. Paul Bert serait, pour Madagascar, M. de Mahy.

On annonce de Tamatave que l'amiral Miot, accompagné de M. Patrimonio et du colonel Willoughby, et escorté d'une garde d'honneur de Hovas est parti pour Tananarive, afin de régler définitivement les conditions de la paix entre la France et Madagascar.

Le successeur du général de Courcy

D'après le *Figaro*, une dépêche de Négrier au général Boulanger annonce que le général de Courcy lui a remis le commandement intérimaire du Tonkin après avoir ordonné l'envoi en Cochinchine d'un détachement de 508 hommes du 2e zouaves.

Le duc de Bragance à Paris

Le duc de Bragance a reçu hier la visite de Monsieur le comte de Paris, ainsi que celle des autres princes de la Maison de France présents à Paris.

Son Altesse Royale s'est rendue chez son oncle, le prince Jérôme-Napoléon, chez la princesse Mathilde et chez son cousin, le prince Victor.

L'archevêque de Reims chez le ministre des cultes

Mgr Langénieux, archevêque de Reims, a été mandé hier à Paris, par une dépêche télégraphique du ministre des cultes. — Il y a deux jours, à son retour de Bordeaux, M. Goblet avait déjà mandé auprès de lui Mgr Thomas, archevêque de Rouen.

L'état de santé de François Coppée

Le mieux que nous signalions hier matin, dans l'état de santé de M. François Coppée ne s'est pas maintenu dans la journée. Il est vrai que la température est peu favorable aux malades.

Le jeune académicien a passé une fort mauvaise nuit, et une journée plus mauvaise encore. La fièvre ne l'a quitté qu'hier soir à la nuit.

On craint la formation d'un nouvel abcès. Ce serait donc encore une période douloureuse à traverser, mais, fort heureusement, sans danger pour le sympathique malade.

Un bénédictin adjudant-major

Nous lisons dans la *République française* un entrefilet, étrange autant que mystérieux, et qui, malgré la forme solennellement administrative que lui donne le journal de la Chaussée-d'Antin, ne laisse pas d'avoir une petite allure comique :

« L'attention du ministre de la guerre a été appelée sur la nomination d'un bénédictin de Solesmes au grade d'adjudant-major, dans l'armée territoriale.

» Le général Boulanger a prescrit une enquête sur la régularité de cette nomination. »

M. Saint-Saëns à Berlin — Le compositeur français sifflé par les Allemands

Berlin, 24 janvier. — Un incident très vif s'est produit, hier, au concert de la société philharmonique, dans lequel M. Saint-Saëns s'est fait entendre comme pianiste.

On avait répandu le bruit que celui-ci était un des adversaires les plus acharnés des représentations projetées de *Lohengrin* à Paris ; aussi a-t-il été accueilli par des huées poussées par une bande de douze jeunes gens, qui l'ont continuellement interrompu, en riant bruyamment et en imitant des cris d'animaux.

La police a fait sortir les perturbateurs et l'ordre a été rétabli.

M. Saint-Saëns, qui n'a pas perdu un instant son sang-froid, a été ensuite fort applaudi.

Le *Tageblatt* dit à ce sujet :

« Sans approuver la démonstration qui a eu lieu hier, nous pouvons cependant dire qu'elle n'était pas imméritée.

» Elle sera une leçon pour ceux qui disent du mal d'un pays où ils ne vont que pour recueillir de l'argent et des honneurs. »

M. Saint-Saëns se fait entendre ce soir au concert de la *société des amateurs du chant*.

Le général Fajardo

Madrid, 23 janvier. — Le général Fajardo est mourant.

M. de Bismarck

Berlin, 24 janvier. — M. de Bismarck est très souffrant.

Louise Michel à Belleville

Paris, 24 janvier. — Louise Michel a fait aujourd'hui une longue conférence à Belleville dans une réunion comptant 400 personnes. Un seul incident s'est produit ; c'est l'expulsion violente d'un assistant qui a reproché à Louise Michel d'avoir organisé le meeting de l'Esplanade des Invalides.

L'agitation révolutionnaire en Espagne. — Arrestations et saisies d'armes

Madrid, 24 janvier. — Le gouvernement a été informé que M. Ruiz Zorilla prépare une nouvelle tentative pour provoquer un soulèvement républicain en Espagne.

On signale un renouvellement d'activité parmi les révolutionnaires espagnols.

Il est rare qu'il se passe un jour sans qu'on ait à signaler une arrestation ou la découverte d'un dépôt d'armes destinées aux révolutionnaires.

Les provinces des Pyrénées sont attentivement surveillées.

La sécurité sur les chemins de fer

Paris, 24 janvier. — L'*Officiel* de demain contient le rapport adressé par le directeur des chemins de fer au ministre des travaux publics relativement à l'ordre du jour adopté le 16 janvier par la Chambre des députés. Ce rapport rappelle les conclusions adoptées par la commission instituée en janvier 1879 sur le même objet. Toutes les compagnies avaient exécuté les prescriptions avant le 1er juillet 1885, celle d'Orléans excepté. Cette compagnie sera en règle dans un bref délai.

Le rapport propose de nommer une nouvelle commission composée seulement d'hommes techniques qui aura pour mission de rechercher les perfectionnements actuellement réalisables dans le matériel et dans le service des agents de trains.

La commission devra déposer son rapport dans un délai de trois mois et fonctionnera sous la présidence de M. l'inspecteur général Brame. Elle comprendra 15 membres tous ingénieurs. M. Baïhaut, ministre des travaux publics a approuvé le rapport.

Une nouvelle expédition polaire

Saint-Pétersbourg, 24 janvier. — L'académie des sciences a été informée du prochain départ d'une nouvelle expédition polaire, ayant pour but d'explorer les îles de la Nouvelle-Sibérie, sous le rapport topographique et zoologique.

Cette expédit on doit être sur les lieux au printemps prochain.

Le prince Kropotkine

Le *Figaro* dément que Kropotkine ait quitté Paris pour aller en Suisse ou il lui est impossible de retourner sous peine d'un emprisonnement.

Une explosion à New-York

New-York, 24 janvier. — Une explosion qui a coûté la vie à 37 mineurs, a eu lieu dans une mine à Newbury, dans l'Ouest de Virginie.

Les travaux de sauvetage continuent, 5.000 mineurs, la plupart Hongrois, sont sans travail à cause de la grève dans la région de houille dans la Pensylvanie. La misère est extrême.

Tempête de neige en Californie

New-York, 24 janvier. — Une tempête de neige d'une violence inconnue jusqu'alors, a ravagé hier la Californie. Des maisons et de nombreux clochers se sont écroulés. Les communications télégraphiques avec San-Francisco sont interrompues et les trains ne pourront circuler avant cinq jours.

La crise orientale

Athènes, 24 janvier. — On assure que le ministre d'Angleterre a remis aujourd'hui à M. Delyanni, un télégramme du marquis de Salisbury déclarant que, si la Grèce attaque la Turquie sans motifs légitimes, l'Angleterre, avec le consentement de l'Allemagne, empêchera toute action navale de la part de la Grèce.

Le cabinet anglais ayant demandé une prompte réponse à ce télégramme, le conseil des ministres s'est réuni pour délibérer.

La situation paraît excessivement tendue.

Belgrade, 24 janvier. — Le roi a accepté la proposition du gouvernement ayant pour objet une prompte conclusion de la paix; par suite, le président du conseil et les ministres de la guerre et des finances se sont rendus aujourd'hui à Nisch pour arrêter les instructions à donner aux délégués Serbes.

Les autorités publiques de Vranja télégraphient que les Bulgares ont occupé la frontière du côté de Vlassina.

Athènes, 24 janvier. — M. Delyanni a répondu télégraphiquement à lord Salisbury qu'une démonstration navale contre la Grèce serait attentatoire à la dignité du roi, à l'indépendance de la Grèce et de nature à faire éclater les hostilités entre la Grèce et la Turquie.

Une imposante manifestation a eu lieu devant le Palais Royal. Le roi était absent, les manifestants se sont rendus chez M. de Lyanni et ont protesté contre la démarche de l'Angleterre, comme portant atteinte à la souveraineté nationale.

Leur protestation déclare que la Grèce s'imposera tous les sacrifices pour la défense des droits de l'hellénisme ; elle fait appel aux peuples étrangers en faveur de la lutte nationale imminente.

M. de Lianys a répondu que le gouvernement exécutera le programme national suivant les déclarations qu'il a faites au Parlement.

LES COMPLICES !

Bien des symptômes révèlent la complicité hypocrite de certains hommes du parti gouvernemental dans la guerre d'outrages et de calomnies engagée maintenant contre les conservateurs militants.

Voici ce que raconte le Soleil :

« Ce n'est pas seulement dans le département d'Ille-et-Vilaine, mais c'est encore dans le département de la Manche, que les *opportunistes* ont eu recours, pendant la période électorale, aux affiches anonymes et aux placards, caricatures ; il y a plus, ils usèrent de cette arme nouvelle, comme s'ils agissaient en vertu d'un mot d'ordre.

» Ainsi à Mortain, de sinistres caricatures, injurieuse pour le candidat conservateur, étaient non seulement tolérées par l'administration, mais encore gardées, protégées par la police secrète du sous-préfet de l'arrondissement.

» Quant au parquet, il semblait avoir pour mot d'ordre de laisser faire. Ainsi les colleurs ou afficheurs des placards anonymes n'ont été ni recherchés ni poursuivis, mais il n'en a pas été de même de ceux qui se sont permis d'y toucher: l'enlèvement des affiches anonymes a presque toujours été l'objet de procès-verbaux et de poursuites. Toutefois le parquet en a été le plus souvent pour ses frais : car les juges de paix n'écoutant que la voix du bon sens et de l'honnêteté, ont, en général, acquitté les prévenus, au moins dans l'arrondissement de Mortain.

» A Sourdeval-la-Barre, petite ville industrielle qu'administre un sénateur, M. Jules Labiche, le 4 octobre, une odieuse caricature restait impunément affichée sur la façade de la mairie, et, lorsque les électeurs s'en plaignaient à M. le Maire, président du bureau, ce dernier répondait imperturbablement : *Cela ne me regarde pas*.

» Toutefois ce qui regardait M. Labiche, c'était la conservation de l'affiche ; car, un des vicaires s'étant permis de l'enlever dans un moment d'indignation, M. le maire, sortant de son inertie, fit dresser contre lui procès-verbal par son garde-champêtre et par la gendarmerie, dénonça le vicaire au parquet, et finalement le traduisit en simple police pour enlèvement d'une *affiche régulièrement placardée*. Il y a mieux, le sénateur, quittant son siège, vint en personne soutenir la prévention ; mais il en fut pour ses frais et le vicaire fut acquitté sans débat.

» *Là le fait !* Econduit par la justice, le sénateur s'est retourné vers le ministre des cultes et il a dénoncé comme *séditieux* (c'est le terme consacré) non seulement le vicaire, auteur de l'enlèvement, mais encore les deux autres, naturellement solidaires. En conséquence, les trois vicaires de Sourdeval ont reçu avis que, s'ils n'étaient pas déplacés dans un délai de... (c'est encore la formule consacrée), leur traitement serait suspendu ; ce qui a eu lieu.

» L'arrêté ministériel ne vise pas le curé de Soudeval, et pour cause, la cure étant vacante par suite de la force d'inertie systématique qu'opposent le sénateur et le ministre à la nomination de l'évêque diocésain.

» A Saint-James, patrie de M. Morel, ancien député opportuniste, le juge de paix a condamné au *maximum* de l'amende un honorable électeur de Carnet, qui avait arraché une affiche anonyme injurieuse pour sa personne, et, comme on le voit en matière politique, les jugements se suivent et ne se ressemblent pas. Il y a mieux, le tribunal de police correctionnelle d'Avranches, saisi par appel, tout en tempérant la peine, a confirmé la sentence du juge de paix de Saint-James, décidant ainsi qu'un placard sans nom d'auteur ni d'imprimeur et sans dépôt au parquet, constitue une affiche électorale placée sous la sauvegarde des lois.

» Il y a, assure-t-on, pourvoi en cassation ; mais tous les justiciables ne sauraient se permettre ce recours ; c'est un peu loin et c'est un peu cher sous un régime démocratique. »

LES RÉPUBLICAINS ET LA DROITE

La *Liberté*, qui n'est pas suspecte, écrit :

Les deux cents conservateurs que le suffrage universel a envoyés à la Chambre, y ont constitué, sans doute, une opposition gênante et mal intentionnée, toujours prête à faire échec au gouvernement et à disloquer la majorité; mais, dans le pays, ils représentent trois millions et demi d'électeurs; ils représentent un mouvement d'opinion considérable qui a démontré avec éclat que la France est profondément conservatrice, et qu'elle désire voir adopter et suivre une politique conforme à ses vœux et à ses intérêts.

Qu'a-t-on fait pour satisfaire à ces justes aspirations du sentiment public ? Qu'a-t-on fait pour modifier les tendances hostiles des députés de la Droite, en réalisant, dans la mesure du possible, les indications si justes des dernières élections ?

Rien, absolument rien. Loin de là, on s'est étudié, au contraire, à exaspérer la Droite en la frappant impitoyablement dans tout ce qui pouvait lui tenir le plus à cœur.

On a, par invalidations systématiques et injustifiables, décimé ses rangs et violé à son égard la souveraineté du suffrage universel.

De tous côtés, la France avait fait entendre qu'elle voulait la paix religieuse, et la droite arrivait avec la ferme volonté de défendre la liberté de conscience et les droits de l'Eglise. On n'a rien eu de plus pressé que de prendre des mesures rigoureuses et vexatoires contre de pauvres prêtres, de modestes desservants dont on a supprimé les traitements au risque de les priver du pain quotidien

Franchement, pouvait-on espérer que la Droite ne répondrait pas à ses actes de guerre par un redoublement d'hostilité ? On a suivi contre elle une politique de combat.

Tous ses principes la rapprocheraient plutôt des conservateurs républicains que l'Extrême-Gauche, si elles les trouvait plus justes, plus tolérants et plus modérés à son égard; mais elle ne voit devant elle que des ennemis et elle manœuvre de façon à leur faire le plus de mal possible.

Etrangers aux passions qui s'agitent dans les deux camps, nous pouvons juger avec plus de sang froid et d'impartialité cette situation fâcheuse. Ce serait un acte de justice et de sage politique que de désarmer le parti conservateur, sinon en donnant raison à ses idées, du moins en s'abstenant de le blesser. Comment se fait-il que la majorité républicaine ne le comprenne pas ?

LA CURÉE

La presse cite et commente le fait que signalait la *Patrie* et que nous avons reproduit.

Ce journal annonçait qu'on avait découvert sur le livre d'un gros commerçant de Paris, qui avait exposé à Anvers, l'article suivant, sous une date qui n'est que de quelques jours antérieure au 25 décembre dernier :

« Profits et pertes. — Décoration, 20.000. »

Revenant sur cette curieuse découverte, la *Patrie* dit :

« Quel était le prix convenu, à quel chiffre très considérable s'élevaient les sommes précédemment versées, c'est ce dont nous ne voulons pas nous occuper.

» Il nous suffit d'établir le fait même, qui est celui-ci : A l'époque où nous sommes et sous le régime que nous subissons, il arrive que la Légion d'honneur devient une marchandise, et que le premier venu peut obtenir la décoration, en donnant une somme débattue à un puissant protecteur.

» Au reste, la croix, cet emblème sacré de la valeur et du mérite, n'est pas la seule chose dont on trafique aujourd'hui, et l'on arrive aussi aux emplois par des chemins honteux.

» On nous cite une demi-mondaine, dont nous n'imprimerons pas le nom, qui, par ses... sollicitations, a réussi en un seul jour à assurer de bonnes places bien payées, celle notamment de receveur particulier, à plusieurs de ses protégés ou protecteurs.

» Voilà comment se distribuent les faveurs officielles.

» Un député comparait dernièrement la Chambre à une caverne de brigands.

» Mais la France tout entière n'est-elle pas devenue une véritable fosse aux lions, où l'on est pillé et dévoré ? »

BULLETIN ÉCONOMIQUE

La laine en Allemagne

Nous extrayons le passage suivant d'un rapport du consul général de Belgique à Berlin :

« La laine, produit autrefois si important et si rémunérateur, nous offre depuis des années le spectacle de prix rétrogradant toujours en plus en plus, alors que sa mise en œuvre industrielle ne cesse d'augmenter en Allemagne comme dans les autres pays, et qu'elle a même fait des progrès frappants durant l'année dernière. La production de la laine en Allemagne est, depuis trois ans, assez stable sous le rapport de la quantité ; mais l'exportation des laines brutes est en voie de décroissance. Par contre, l'importation des laines brutes étrangères, notamment d'Australie et de La Plata, suit, d'année en année, un progression ascendante. La production des laines dans les pays d'outre-mer a augmenté, pendant l'année 1884, de 30 millions de livres anglaises, depuis l'année précédente, et les arrivages sur les marchés européens ont augmenté de 1.146.111 balles.

« Avec ce développement colossal de la production et la concurrence réciproque que se font les grands marchés d'outre-mer, il est naturel que les laines aient subi une depréciation lente et graduelle qui atteignait, à la fin de juin, au moins 5 0/0. Cette baisse a moins affecté les laines longues, saines et fortes que les laines courtes et défectueuses : les laines d'outre-mer ont faiblement maintenu leur terrain, tandis que les laines allemandes en perdaient davantage. Les stocks existant à Berlin au moment du grand marché des laines s'élevaient à 85,500 quintaux, soit 8,000 de moins que l'année précédente. Les ventes ont été plus calmes que jamais, comme du reste, toutes les affaires en laines sur la place de Berlin ; les prix ont été de 5 à 12 marcs inférieurs à ceux de 1885. »

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Avis aux électeurs. — Nous prions instamment les conservateurs et les indépendants de s'occuper de la révision des listes électorales; nos amis ne doivent pas oublier, en effet, que dans le courant de l'année 1886 aura lieu le renouvellement par moitié, des conseils généraux et des conseils d'arrondissement dans tous les cantons de France.

On sait que toute demande en inscription ou en radiation se fait à la Mairie, sur un registre *ad hoc*, du 15 janvier au 4 février inclusivement: ce délai une fois expiré, toute réclamation est lettre morte.

La cour de cassation vient de trancher, par un arrêt formel, une question qui avait, jusqu'ici, donné lieu à beaucoup de controverses sur les logements garnis.

D'après cet arrêt, le propriétaire d'une maison *qu'il habite lui-même* en partie, peut, sans être aucunement assimilé aux aubergistes ou maîtres d'hôtel donnant asile au premier venu, louer le surplus de son immeuble, en chambres garnies, pour un temps déterminé, à des personnes exerçant une profession qui implique une résidence habituelle, par exemple les officiers de la garnison, les employés à titre sédentaire, les étudiants, etc.

En conséquence, il n'est pas dans l'obligation de tenir le registre de police prescrit par le code pénal où les réglements locaux. Le motif qu'il paie patente, comme louant des chambres garnies, ne saurait modifier sa situation vis-à-vis de la police.

C'est là une simple mesure fiscale qui ne peut avoir pour effet de l'assujettir aux prescriptions imposées aux logeurs ordinaires.

Les certificats de vie. — Les signatures des notaires, apposées sur les certificats de vie, seront à l'avenir, légalisés par les présidents des tribunaux de première instance ou par les juges de paix, conformément aux règles posées par l'article 28 de la loi du 25 ventôse an XI et par la loi du 2 mai 1861.

Les sociétés qui naissent. — Un arrêté de M. le préfet du Nord, en date du 22 janvier, a autorisé la formation de deux nouvelles sociétés. L'une est une société d'arbalète, les *Amis Réunis*, dont le siège est à l'estaminet du *Vieux Cœur Joyeux*, rue de Sébastopol, 33, l'autre, est une société de jeu de boule au pas, la *Paix*, établie chez M. Henno, cabaretier, rue de Blanchemaille.

Chronique du travail. — La grève du tissage de M. Dhalluin-Lepers, au hameau du Cretinier, continue. Lundi matin, une quarantaine d'ouvriers ont demandé leurs livrets qui leur ont été remis.

Une partie manquée. — Sous ce titre, le journal le *Carabinier et le Gymnaste*, raconte une plaisante aventure, arrivée, dit-il, à un Nemrod roubaisien.

« Il n'y a pas bien longtemps, six chasseurs de Roubaix se donnait rendez-vous à la gare, le samedi soir, pour le dernier train correspondant avec Heyst près Blankenberghe Belgique où une partie de chasse avait été projetée.

» A l'heure indiquée, l'un d'eux, X..., manquait au rendez-vous.

» Au moment de se mettre en route, mon chasseur s'était rappelé qu'il n'avait pas de port d'armes belge; que faire? son plan est bientôt trouvé; il s'en va chez l'un de ses amis et lui demande de lui prêter son port d'armes; mais, il n'avait pas songé que son ami était doué d'une magnifique barbe noire tandis que la sienne par sa couleur semblait jeter un défi au Dieu de la mythologie : Phœbus.

» En quête de truc, il ne se décourage pas pour si peu et, d'un pas alerte, il se rendit chez le figaro le plus en renom qui lui fit, en quelques instants, la barbe aussi noire que du jais.

» Tous ces préparatifs avaient demandé du temps et quand X... arriva à la gare, la correspondance pour Heyst était manquée.

» Nouvelle découvenue, d'autant plus désagréable que l'épouse de notre héros, pour laisser liberté entière à son mari, était allée passer quelques jours dans sa famille.

» X... voulant à tout prix chasser revint, néanmoins, chez lui et le lendemain matin prit le train pour Leforêt, près Douai ; à peine s'était-il mis en campagne, qu'au détour d'un chemin, un gendarme se présente et lui demande son port d'armes.

» Sans réfléchir davantage, notre ami présente son permis français : vous voyez d'ici son ahurissement, quand, après l'avoir dévisagé, le gendarme lui dit : je vous dresse un procès-verbal car votre port d'armes n'est pas en règle.

» Mon pauvre chasseur eut beau protester et jurer qu'il était bien la personne désignée sur le permis ; le gendarme lui répondait invariablement : qu'il ne pouvait que s'en rapporter à ce qui était écrit et à la couleur de la barbe qui différait sensiblement et que, par conséquent, il maintenait le procès.

» X... ne pouvait cependant avouer sa supercherie et ne vit rien de plus beau que de rebrousser chemin pour revenir à Roubaix.

» Après tant de mésaventures, la situation devait se corser davantage encore, car ayant promis à sa femme d'aller la chercher chez ses parents, il ne pouvait, sans s'exposer aux quolibets de tout le monde, y aller avec une barbe noire; force fut donc de retourner chez le figaro pour le prier de le débarrasser de cette malencontreuse nuance qui lui avait cause tant de contrariétés.

» Une heure entière se passa en lavages successifs ; hélas, la teinture était trop bonne, et on n'arrivait pas à rendre à la barbe de sa couleur primitive.

» De guerre lasse, il prit son parti en brave et s'en alla chez lui en cachant sa barbe rouge avec un foulard qu'il tenait constamment sur la bouche et quand ses amis l'arrêtaient pour demander ce qu'il avait, il leur faisait cette réponse, toute chichée : j'ai mal aux dents.

» Ce ne fut qu'au bout de huit jours qu'il put se hasarder à sortir; aussi X jura-t-il, mais un peu tard, qu'on ne l'y reprendrait plus. »

Un pseudo-agent. — Dimanche soir, dans un estaminet de la rue de l'Hommelet, un inconnu ayant eu une discussion avec un habitué de l'établissement, voulu en terminer en disant : « Je suis agent de police, suivez-moi ! » L'autre s'étant refusé à marcher, le faux agent — car c'était tout simplement un fumiste du meilleur calibre — se jeta sur lui et parvint à lui lier les mains. Ce fut alors qu'un véritable sergent de ville, attiré par le ta-